

Schéma académique de développement des langues

L'objectif du schéma de développement des langues est celui du développement du plurilinguisme : conduire l'élève au niveau B1/B2 en anglais et dans une autre langue au terme du cursus scolaire.

Des dispositifs pédagogiques existants : Jusqu'en 3^{ème}, cursus bi-langues, bilingues, DNL.

En 2^{nde} Bac pro : Anglais, Allemand, Espagnol. Sections européennes.

Le parcours « C.L.E. », Cours linguistique d'excellence.

Le parcours CLE de la voie professionnelle comprendra :

- La poursuite de l'apprentissage des deux langues apprises au collège et/ou l'enseignement d'une DNL dans le domaine professionnel.
- Un stage professionnel à l'étranger pouvant donner droit à des attestations Europro ou Europass

Pour ce faire, les lycées professionnels faciliteront la poursuite de la LV2 commencée au collège :

- Dans la mesure des moyens disponibles, on permettra aux élèves volontaires pour lesquels la LV2 n'est pas obligatoire de s'adjoindre au cours de LV2 des élèves pour lesquels la LV2 fait partie des enseignements obligatoires et évalués au Baccalauréat.
- Pour les langues à moindre diffusion, et quand le nombre d'élèves concernés ne sera pas raisonnablement suffisant pour constituer un groupe, on pourra mettre en place une forme de visio-enseignement alliant travail autonome et séances de régulation en présentiel ou par visioconférence.

Label académique d'excellence « ETOILE »

L'académie créera un label d'excellence pour l'enseignement des langues, qui sera décerné aux écoles et établissements sur la base de certains critères :

1 La diversité de l'offre de formations linguistiques.

- Un lycée doit proposer au moins **deux/trois** langues vivantes.
- Existence de stratégies visant à attirer les élèves vers les langues moins choisies.

2 L'ouverture internationale de l'établissement :

- Projet d'établissement comportant un volet « Ouverture sur l'international et le plurilinguisme ».
- Existence de partenariats avec des établissements étrangers, d'échanges virtuels, de mécanismes de mobilité, de rapprochements avec des ressortissants étrangers résidant dans la Région.
- Au lycée : offre et prise en compte de séjours de six semaines à l'étranger à l'initiative des établissements **et/ou** des familles.
- Lisibilité de l'international au sein des établissements : kiosque international, salles dévolues à des réceptions d'émissions TV en langues étrangères, message d'accueil dans les langues enseignées, signalisation en plusieurs langues, etc.

3 Des dispositifs pédagogiques conformes aux orientations actuelles

- Une organisation prenant en compte les acquis et compétences des élèves.
- Une évaluation et un système de validation et de positionnement des élèves adossés aux critères et niveaux du CECRL.

Le label, décerné pour un certain nombre d'années, marquera la reconnaissance académique des efforts accomplis. Il pourra par exemple contribuer à promouvoir la candidature des établissements à des financements européens.

Plan académique de formation linguistique (pour enseignants de DNL)

Un dispositif académique de formation linguistique pour les enseignants volontaires en DNL est mis en place.

L'objectif est de leur permettre de progresser du niveau B1 au niveau B2 du cadre européen. La formation sera donc ouverte en allemand, anglais, espagnol et italien aux enseignants se trouvant au niveau B1. Elle sera ouverte aux professeurs qui veulent se perfectionner dans la langue qu'ils enseignent déjà ou dans une deuxième langue.

11 points seront créés dans l'académie avec, dans chacun d'entre eux, un professeur ressource pour accompagner un groupe d'environ 10 personnes. Le professeur ressource aura pour mission de guider ses collègues dans une démarche d'autoformation. Il organisera 5 à 6 regroupements pour procéder aux régulations nécessaires et mettre en place des débats en langue étrangère. Il sera par ailleurs disponible pour communiquer par les moyens conventionnels (email, etc.) avec les professeurs en formation.

Par ailleurs, les possibilités d'échanges et de formation à l'étranger ouvertes aux enseignants restent naturellement d'actualité.

Calendrier et pilotage

L'Académie se donne trois ans à compter de 2010 pour réussir la mise en place de ce schéma académique. Un groupe de pilotage académique présidé par le Recteur sera mis en place, comprenant notamment les Inspecteurs d'académie (IA-DSDEN et IA-IPR de langue) et les IEN chargés des langues, ainsi que des groupes départementaux, voire de bassins, afin d'impliquer la totalité de la chaîne éducative dans la mise en œuvre et la réussite de ce projet académique.

::: **Les indicateurs** qui permettront de suivre la mise en œuvre sont, entre autres :

- le nombre d'écoles proposant un cursus autre que l'anglais ou bilangue ;
- le pourcentage d'élèves qui étudient en CM1/CM2 une langue autre que l'anglais ou l'anglais et une autre langue ;
- le nombre de cursus CLE dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels ;
- le nombre d'écoles et d'établissements labellisés (label « Etoile »).

::: **Les objectifs visés**, au niveau académique, sont les suivants :

Rentrée 2010

- Mettre en place un cursus bilangue dans 50 écoles (soit une école par circonscription).
- Mettre en place un cursus CLE dans 75 collèges de l'Académie.
- Mettre en place un cursus CLE dans 15 lycées et **7 lycées professionnels**.

Rentrée 2011

- Augmenter le nombre de cursus bilangues en primaire pour que 150 écoles soient concernées.
- Augmenter le nombre de cursus CLE : 150 collèges devront être concernés.
- Mettre en place un cursus CLE dans 30 lycées et **15 lycées professionnels**.

Rentrée 2012 :

- Augmenter nombre de cursus bilangue dans les écoles pour qu'il s'élève à 300.
- Avoir un cursus CLE dans chaque collège.
- Avoir un cursus CLE **dans chaque lycée et lycée professionnel**.